



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 415-2024

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-12-336

RÈGLEMENT 415-2024 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #337-2016 POUR MODIFIER LA ZONE 8-P AFIN D'ENLEVER UN USAGE ET DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION AFIN D'ENLEVER L'USAGE CAMPING DANS LA ZONE 8-P

Le présent règlement a pour but d'autoriser de retirer l'usage Camping de la zone 8-P.

Le règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À Sainte-Thècle, ce 3^e jour de février de l'an deux mille vingt-cinq.

Valérie Fiset, CPA

Directrice générale et greffière-trésorière